

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DU VAR

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES ARRÊTES DU MAIRE**

COMMUNE DE SEILLONS SOURCE D'ARGENS

**ARRÊTE PORTANT RÉGLEMENTATION
DE CIRCULATION rue des PLAINES DE L'AIRE**

N°106

Le Maire de la Commune de SEILLONS SOURCE D'ARGENS (VAR),

VU le Code Général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2213-1 à L 2213-4 ;

Vu le code de la route et notamment les articles R 110-1 et suivant, R 411-5, R 411-8, R 411-18 et R 411-25 à R 411-28;

CONSIDÉRANT *En raison de travaux effectués par la Société AZUR TRAVAUX «rue des PLAINES DE L'AIRE».*

ARRETE

ARTICLE 1 : *En raison de travaux effectués par la Société AZUR TRAVAUX lieu-dit: «rue des PLAINES DE L'AIRE» concernant des travaux (ouverture fouille sur câble enedis pour alimentation), relatif au lotissement SARL LA POURESSE, la circulation sera réglementée du 28 juin 2021 au 15 juillet2021.*

ARTICLE 2 : *Monsieur le Policier Municipal assurera l'exécution du présent arrêté, l'entreprise AZUR TRAVAUX sera chargée de la signalisation (panneaux et feux).*

ARTICLE 3 : *Les contrevenants au présent arrêté s'exposeront aux sanctions prévues par la réglementation en vigueur.*

ARTICLE 4: *Ampliation du présent arrêté sera adressé à:*
- Monsieur le Policier Municipal.

ARTICLE 5: *Le présent arrêté sera Publié par affichage.*

Fait en Mairie, le 27 mai 2021.

LE MAIRE
Stéphane ARNAUD

LE MAIRE CERTIFIE SOUS SA RESPONSABILITÉ
LE CARACTÈRE EXÉCUTOIRE DE CET ACTE
INFORME QUE LE PRÉSENT ARRÊTE
PEUT FAIRE L'OBJET D'UN RECOURS POUR EXCÈS
DE POUVOIR DEVANT LE TRIBUNAL ADMINISTRATIF
DANS UN DÉLAI DE DEUX MOIS A COMPTER DE
LA PRÉSENTE NOTIFICATION

